

RAPPORT SUR LE HUITIEME CYCLE DE NEGOCIATIONS POUR LE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

(Bruxelles, 2-6 février 2015)

Résumé

Le huitième cycle de négociations sur le PTCI s'est tenu à Bruxelles (2-6 février). Les discussions ont porté sur la quasi-totalité des domaines couverts dans l'accord (à l'exception du règlement des différends entre États et investisseurs et de la protection de l'investissement). Des progrès constants au niveau technique ont été enregistrés pour l'ensemble des trois piliers.

En ce qui concerne l'accès aux marchés, le cycle a fourni des clarifications utiles sur les tarifs industriels et l'accès aux marchés agricoles. En ce qui concerne les services, un examen approfondi des offres respectives a permis de mieux comprendre comment obtenir des résultats ambitieux tout en respectant nos sensibilités. Les discussions sur les marchés publics ont mieux mis en lumière les priorités et les sensibilités de part et d'autre et ont montré qu'il était nécessaire d'intensifier les discussions pour faire progresser les négociations.

Le pilier réglementaire horizontal qui englobe les obstacles techniques au commerce (OTC), les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) (sécurité alimentaire et santé des animaux et préservation des végétaux) et la coopération/cohérence réglementaire et la transparence a été un élément important de ce cycle de négociations. L'UE a présenté son texte pour un chapitre de coopération réglementaire horizontale¹ 1). En ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires, les deux parties ont discuté en détail de la proposition de texte américaine déposée avant le présent cycle et sont convenues de commencer à élaborer un texte consolidé. En ce qui concerne les OTC, les échanges ont montré une volonté de progresser; néanmoins, d'autres discussions seront nécessaires pour réduire les divergences de vues.

Des progrès constants ont été enregistrés dans certains secteurs. Les discussions ont cependant souligné la complexité des questions et la nécessité d'intensifier les discussions au cours des prochains mois.

Dans le volet relatif aux règles, les deux parties au PTCI se fixent de l'avis général des objectifs ambitieux pour le chapitre Développement durable/ Travail et Environnement. Des progrès graduels ont été accomplis en ce qui concerne le règlement des différends entre États, les questions douanières et la facilitation des échanges et les PME. En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, les discussions se sont poursuivies en vue d'affiner la première sélection des questions à inclure dans un prochain chapitre.

Comme dans les cycles précédents, les négociateurs en chef et leurs équipes de négociation respectives avaient la possibilité de passer une journée à rencontrer et écouter plus de 400 représentants de la société civile issus des milieux d'affaires et de l'industrie, des associations professionnelles, des organisations de consommateurs, des groupes de défense de l'environnement et du monde ouvrier.

Le prochain cycle de négociations devrait se dérouler en avril à Washington DC.

¹ 1) http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/february/tradoc_153120.pdf

Détails par domaine de négociations

1. Accès aux marchés

Tarifs et agriculture

Les deux parties ont entamé une discussion secteur par secteur sur les produits industriels et ceux de la pêche. Les parties ont dressé le bilan des discussions menées jusqu'à présent sur les questions agricoles, notamment sur les questions vinicoles et non tarifaires. En matière de tarifs agricoles, les premières offres ont été examinées, à commencer par leurs structures et leurs conditionnalités. De nouveaux engagements sont attendus dans le prochain cycle.

Échange de biens

Les négociateurs ont eu des discussions fructueuses sur un certain nombre d'articles du chapitre Échange de biens. Certains crochets concernant des points linguistiques juridiques ont été enlevés, mais d'autres, liés en particulier aux exceptions dans l'article relatif au traitement national, ont été maintenus. Des experts douaniers se sont joints à la session pour discuter des articles relatifs aux douanes tels que l'admission temporaire de marchandises et le régime de franchise de droits appliqué aux produits retournés après réparation. A peu d'exceptions près, les deux parties partagent largement les objectifs fixés dans le chapitre. Les négociateurs se sont mis d'accord pour clarifier un certain nombre de points en discussion afin de faire avancer les travaux lors du prochain cycle en avril.

Services

L'UE et les États-Unis ont continué à discuter de leurs services et de leurs offres d'investissement en mettant l'accent sur les engagements en matière d'accès aux marchés (c'est-à-dire les engagements liés à des contingents non discriminatoires). Les négociateurs ont également eu des échanges constructifs sur un certain nombre de disciplines réglementaires dans le domaine des télécommunications (concernant notamment les limites des investissements étrangers, l'accès aux équipements essentiels, l'interconnexion, les procédures d'autorisation, les ressources rares et l'autorité de régulation) sur la base d'un texte consolidé. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les dispositions relatives à l'autorisation, à l'autorité de régulation et aux ressources rares. Les deux parties ont également discuté brièvement des propositions américaines sur les flux de données et la localisation des données, l'UE demandant de plus amples explications.

Marchés publics

De nouvelles discussions ont eu lieu sur les marchés publics, en particulier en ce qui concerne le texte du chapitre qui établit les disciplines applicables aux contrats publics couverts par l'accord. Les discussions ont également porté sur les partenariats public-privé (PPP), les possibilités et les enjeux d'un point d'accès unique aux possibilités de marchés et la transparence afférente.

2. Composante réglementaire

Sécurité alimentaire et santé des animaux et préservation des végétaux (mesures sanitaires et phytosanitaires - SPS)

La proposition américaine de texte pour un chapitre Mesures sanitaires et phytosanitaires a été examinée en détail. Plusieurs États membres ont assisté à la réunion conformément aux règles du groupe de Postdam. Plusieurs organismes américains, comme le Département de l'Agriculture, la Food and Drug Administration et l'Agence de protection de l'environnement étaient représentés côté

américain, ce qui a permis des discussions approfondies sur la proposition américaine. Les propositions de textes de l'UE tout comme celles des États-Unis ont confirmé que le PTCI n'abaisserait pas les normes de sécurité alimentaire ni ne restreindrait le droit de l'une ou l'autre des parties à réglementer. L'objectif commun est d'être en mesure d'améliorer les procédures réglementaires et de chercher à faciliter le commerce en supprimant les obstacles inutiles. L'UE et les États-Unis préparent actuellement une version consolidée du texte qui sera discutée lors du prochain cycle.

Cohérence réglementaire

La partie UE a présenté son projet sur le chapitre Cohérence réglementaire et a répondu aux questions préliminaires de l'autre partie. Les États-Unis ont également apporté des clarifications supplémentaires sur des parties de leur proposition de texte en date de juillet 2014 concernant les bonnes pratiques en matière de réglementation et la transparence. La partie UE a réaffirmé ses précédentes préoccupations concernant le déséquilibre de la proposition américaine qui cherche à n'inclure que la réglementation fédérale côté américain alors qu'elle englobe la législation et les réglementations à la fois de l'UE et des États membres.

Obstacles techniques au commerce (OTC)

L'UE et les délégations américaines ont discuté des questions relatives à la normalisation, à la transparence, à l'évaluation de la conformité et à l'approche à l'égard des pays tiers.

Secteur automobile

Les parties ont échangé des informations sur les quatre domaines de travail portant sur les aspects réglementaires des véhicules à moteur : équivalence réglementaire, fonctionnement de l'accord ONU de 1998 (harmonisation générale), éventuelle harmonisation accélérée dans certains secteurs spécifiques et amélioration de la coopération dans les programmes de recherche des deux parties. L'UE a proposé une méthodologie pour déterminer l'équivalence et un certain nombre d'actions de suivi ont été adoptées. Une partie importante de la réunion a été consacrée à la collecte et au traitement de données et à leur utilisation en vue du travail réglementaire des deux côtés. L'UE a mis en évidence les points communs en ce qui concerne la collecte de données. Il s'en est suivi un échange sur les quatre aspects considérés, en particulier l'approche relative à la reconnaissance d'équivalence, avec une proposition de méthodologie de l'UE pour évaluer l'équivalence, l'harmonisation (accord ONU de 1998 et harmonisation bilatérale accélérée) et la coopération en matière de recherche. Les deux parties ont fait part de leur objectif commun de progresser dans le travail intersessions en vue des neuvième et dixième cycles.

Substances chimiques

Les discussions ont porté sur les deux projets pilotes de hiérarchisation et d'évaluation des substances ainsi que de classification et d'étiquetage. Des progrès ont été enregistrés concernant les arrangements pratiques. Les États-Unis ont proposé un autre projet pilote d'analyse des points communs et des différences dans les fiches de données de sécurité.

Produits pharmaceutiques

Des discussions détaillées se sont poursuivies sur les travaux du groupe de travail chargé d'évaluer l'équivalence des inspections des bonnes pratiques de fabrication (BPF) américaines et européennes. Les États-Unis et l'UE ont noté que de vastes échanges d'informations avaient lieu et se sont mis d'accord sur les activités déterminantes pour les mois à venir. La Food and Drug Administration

(FDA) a été invitée à observer les audits des inspections des États membres durant toute l'année 2015. Parallèlement, un audit de la FDA devrait être effectué par l'UE au cours de l'année. Les deux parties sont convenues de s'informer mutuellement des développements intervenus en matière de révision et d'adoption de directives sur les médicaments biosimilaires et de continuer à explorer les possibilités de collaboration sur les génériques.

Dispositifs médicaux

Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de travailler sur les questions réglementaires relatives aux dispositifs médicaux. En ce qui concerne les audits du système de management de la qualité, les prochaines étapes vers une participation de l'UE en qualité d'observateur dans le projet pilote d'audit unique sur les dispositifs médicaux ont fait l'objet de discussions. Les deux parties ont également fait le bilan des progrès accomplis sur les deux autres priorités du PTCI : le Système d'identification unique des dispositifs médicaux (IUD) et le Système de présentation des produits réglementés (RPS).

Cosmétiques

Le principal objectif de l'UE pour les cosmétiques reste le rapprochement des méthodes d'évaluation de la sécurité et la rationalisation de la procédure d'autorisation américaine pour des ingrédients tels que les filtres ultraviolets. A cet égard, les deux parties sont convenues de la nécessité de poursuivre les discussions techniques entre scientifiques pour rapprocher les exigences et les méthodes d'évaluation de la sécurité des ingrédients cosmétiques. Il a également été souligné qu'il importait d'encourager les travaux à l'échelle internationale. Un certain nombre d'actions ont été convenues et des échanges techniques se poursuivront au cours des prochains mois.

Textiles

Les discussions techniques se sont poursuivies sur les dispositions en matière d'étiquetage, d'exigences en matière de sécurité et de normes. Les deux parties souhaitent intensifier la coopération réglementaire dans des domaines tels que les noms des fibres et les normes. En ce qui concerne les aspects relatifs à la règle d'origine, les deux parties ont mentionné le lien entre règle d'origine et tarifs douaniers. En ce qui concerne les règles spécifiques à un produit, les États-Unis ont décrit leur approche qui consiste à adopter une règle d'origine garantissant un niveau approprié de contenu européen et américain tout en introduisant des flexibilités par le recours à la méthode de la "short supply list" (liste de textiles) pour les matières non disponibles. En matière de procédures, les deux parties ont identifié des similarités dans la coopération douanière à des fins de vérification.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Les négociateurs ont continué à discuter des questions d'étiquetage électronique, de coopération dans la surveillance des marchés et le cryptage et ont échangé les dernières informations sur la feuille de route pour les TI dans le domaine de la santé. Les États-Unis ont également informé l'UE des progrès accomplis dans la réglementation sur l'accessibilité numérique, mais aucun projet de règle n'ayant été publié à des fins de commentaires, il n'y a pas eu de discussion de fond sur ce point.

Ingénierie

L'UE et les États-Unis ont discuté des propositions de coopération déjà présentées lors des précédents cycles. L'UE a présenté de nouveaux domaines de coopération, notamment la sécurité routière des machines agricoles et des engins de chantier, les émissions d'échappement des engins mobiles non

routiers et les normes d'évaluation des risques pour les machines. L'UE a également fourni une analyse des positions communes de l'industrie de l'équipement.

Pesticides

Les deux parties ont continué à échanger des vues sur d'éventuels domaines de coopération, notamment les limites maximales de résidus pour les cultures mineures. Les négociateurs sont également convenus de continuer à explorer la thématique des contrôles avant importations pour les principales matières premières et ont fait part de leur intérêt pour élaborer un projet pilote.

3. Volet relatif aux règles

Commerce et développement durable

Les discussions se sont poursuivies sur le commerce et le travail, par exemple sur les parties du document de l'UE traitant des normes fondamentales du travail et des quatre piliers de l'Agenda du travail décent. Les discussions ont continué sur le commerce et l'environnement, par exemple sur les parties du document de l'UE traitant de la gouvernance environnementale multilatérale, de la biodiversité, de la gestion durable et de l'utilisation des ressources naturelles et de la lutte contre l'exploitation forestière illégale, de la pêche illicite non déclarée et non réglementée et du trafic des espèces sauvages ainsi que du changement climatique. Il y a également eu des discussions sur des aspects horizontaux comme le haut niveau de protection et le droit de réglementer, la transparence et les possibilités de participations publiques ainsi que la responsabilité sociale des entreprises. Les deux parties ont partagé l'objectif de se doter de dispositions fortes sur la participation de la société civile et ont discuté des mécanismes de transparence.

Énergie et matières premières

L'UE et les États-Unis ont poursuivi des discussions techniques avec la participation d'experts des deux côtés afin d'étudier le périmètre des éventuelles dispositions du PTCI sur l'énergie et les matières premières. Le thème central de ce cycle a porté sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Questions douanières et facilitation des échanges

Les discussions ont confirmé les progrès des cycles précédents et se sont concentrées sur l'examen et la consolidation du texte du chapitre. Des progrès ont été enregistrés sur plusieurs articles, notamment la publication sur internet, les points d'information, les données et la documentation, la gestion des risques, le contrôle après dédouanement et l'inspection avant expédition. Il a également été convenu de continuer à explorer des questions menant elles-mêmes à une coopération à plus long terme (aspects de niveau II) par des contacts bilatéraux entre services douaniers.

Droits de propriété intellectuelle (DPI)

Les négociateurs ont eu des discussions brèves mais approfondies et fructueuses sur les DPI. Comme convenu lors du cycle précédent, les entretiens se sont poursuivis et concentrés sur les questions pour lesquelles il existe un potentiel de coopération et sur la base d'exposés positifs concernant la propriété intellectuelle (PI) et l'innovation, la PI et les petites et moyennes entreprises et les bonnes pratiques.

Indications géographiques (IG)

Les parties ont dressé le bilan des discussions menées jusqu'à présent, soulignant les contributions importantes de l'UE et approfondissant les entretiens sur les alternatives juridiques possibles au système de marque pour la protection de l'indication géographique. La partie UE a continué à ne pas s'engager.

Petites et moyennes entreprises (PME)

Les discussions ont été menées sur la base d'un texte consolidé. Des progrès ont été enregistrés sur les dispositions relatives à la coopération États-Unis - UE. Des discussions approfondies ont porté sur le type d'informations qui seraient utiles aux PME qui tentent d'exporter vers l'autre partie et sur la manière de présenter ces informations. Les négociateurs ont également discuté du renouvellement du mémorandum d'accord sur les PME entre la DG Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME et l'Administration du commerce international du Département du commerce des États-Unis, des préparatifs de l'atelier bonnes pratiques des PME États-Unis - UE et des activités de sensibilisation sur les questions PME du PTCL.

Règles d'origine

Les deux parties ont discuté des propositions de texte partielles qui ont été mises sur la table à ce jour afin d'avancer vers un texte consolidé. Des progrès ont été enregistrés en vue d'identifier des positions communes sur différentes parties du texte. Les parties ont échangé des informations sur les preuves et les procédures de vérification des règles d'origine. Les négociateurs ont discuté de la possibilité d'avoir des échanges sur toutes les règles d'origine par produit avant l'été. L'UE a fait une première présentation des stratégies générales de lutte contre la fraude de l'UE.

Règlement des différends

Des discussions constructives se sont poursuivies sur le chapitre Règlement des différends entre États qui vise à mettre en place un mécanisme efficace de règlement d'éventuels différends entre les parties sur l'interprétation et la mise en œuvre de l'accord. La proposition de l'UE se fonde sur son approche normalisée du règlement des différends entre États comme dans ses récents accords de libre-échange et de manière similaire au mécanisme de règlement des différends de l'Organisation mondiale du Commerce. Au cours du huitième cycle, les deux parties ont accompli de nouveaux progrès sur l'élaboration d'un texte de compromis et la poursuite des discussions sur la phase de la conformité.